

Courbevoie, le 26 mars 2020

OBJET : Demande de plan de sauvetage d'urgence pour le secteur du commerce dans les gares, les aéroports, les ports et les ferries (Travel Retail)

Monsieur le Premier Ministre,

Nous vous écrivons en tant que représentants de l'Association Française du Commerce du Voyageur (AFCOV) et Tax Free World Association (TFWA), qui regroupent l'ensemble des acteurs du Travel Retail, c'est à dire les comptoirs Duty Free et les autres boutiques (presse, mode, électronique,...), les services et la restauration présents dans les aéroports, les gares, les ports et les ferries. A ces acteurs, il faut ajouter les marques, en grande partie françaises, qui y sont commercialisées. **En 2019, notre filière a généré un chiffre d'affaires en France de plus de 3 milliards d'euros. Elle emploie plus de 30 000 salariés.**

Comme vous le savez, les récentes mesures de lutte contre le COVID 19 ont eu de profondes répercussions sur l'industrie aéronautique, ferroviaire et maritime. Nous sommes confrontés à une réduction de plus de 90% du trafic dans les aéroports, les gares, les ports et dans de nombreux cas, à la fermeture totale des infrastructures ou des points de vente au sein de ces infrastructures.

Cette situation inédite a un impact direct sur les chiffres d'affaires de nos entreprises et in fine sur leurs flux de trésorerie. Pour certaines d'entre elles, plus directement impliquées dans le commerce aux voyageurs, elle constitue un défi majeur. De plus, l'impact est également direct et désastreux sur les marques commercialisées dans les aéroports, les gares et les ferries.

Ces entreprises n'ayant quasiment plus aucun revenu depuis la chute du trafic, mais conservant des flux de paiement à réaliser (salaires, marchandises et loyers pour les commerçants et les restaurateurs) sont actuellement confrontées à une très grave crise financière.

En plus d'être un employeur français de première ordre avec plus de 30 000 salariés, le seul secteur du Travel Retail est d'importance systémique pour les industries aéronautiques, ferroviaires et maritimes européennes. Il contribue significativement à l'équilibre économique des gestionnaires d'infrastructures. Les redevances commerciales versées par les opérateurs des commerces constituent l'une des principales sources de leur financement. Elles dépassent le milliard d'euros annuellement.

Face à un choc économique d'une telle ampleur et d'une telle nature, les opérateurs des commerces ont besoin d'un soutien urgent, de même que les aéroports, les gares et les ferries.



Nous anticipons par ailleurs que la reprise de notre secteur prendra plus de temps que pour les commerces traditionnels. Les commerçants du marché domestique pourront rouvrir immédiatement et accueillir des clients dès la fin de la crise. Nos opérateurs seront en revanche totalement dépendants de la reprise du trafic. Le retour à la pleine capacité des compagnies aériennes et des opérateurs du rail prendra du temps. Les voyageurs, par ailleurs, risquent d'être encore longtemps hésitants à reprendre leurs habitudes de voyages. En conséquence, un effet de traine post-crise du COVID-19 dont personne n'est encore en mesure d'évaluer la durée est très probable.

Dès lors, c'est en garantissant que la filière française du Travel Retail ait un accès à un soutien financier important, que la reprise globale du secteur des transports en France sera renforcée.

L'AFCOV et TFWA recommandent que le gouvernement prenne les mesures de soutien financier direct suivantes:

- L'inclusion de la filière Travel Retail dans tout programme plus large de soutien financier au secteur de l'aviation et des voyages, qui pourrait être élaboré par le gouvernement.
- Le report du paiement de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, des accises et des autres taxes jusqu'à ce que les vols, les déplacements par voie ferroviaire et maritime reviennent à un niveau antérieur à la crise sanitaire.
- Un assouplissement de l'application de la loi LME concernant les délais de paiement fournisseurs, dans le cadre d'une approche concertée et ciblée avec les grands groupes.
- La suppression des taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour l'année 2020 pour permettre une reconstitution des positions financières des acteurs de la filière.

Nous restons à votre disposition et à celle de vos services pour échanger plus en détail sur ces éléments.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Filip SOETE
Président
AFCOV
CCO des Aéroports de la Côte d'Azur

Vincent ROMET
Trésorier
AFCOV
DG Lagardère Travel Retail France

Alain MAINGREAUD
Président
TFWA